



**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
Lundi, 14 décembre 2020**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

Lundi, 14 décembre 2020-14h30- Salle Sainte-Hélène- Ligne des 400

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre 2020, le Comité Syndical du SMEP, dûment convoqué le vendredi, 04 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle Sainte Hélène, sous la présidence de Monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires

Bruno BEAUVAL-Stephano DIJOUX- Christelle ETHEVE-VADIER- Isabelle GROSSET-PARIS- Jacquet HOARAU - Serge HOAREAU -Mathieu HUET- Blanche-Reine JAVELLE - Emeline K/BIDI- Louis Jeannot LEBON- Patrick LEBRETON - David LORION-Mariot MINATCHY- Laurence MONDON -Harry MUSSARD - Olivier NARIA- Mohammad OMARJEE_ Jean-François PAYET - Augustine ROMANO- Jacques TECHER- Patrick VAYABOURY

Procurations : Eric FERRERE à Mme ETHEVE-VADIER Christelle
ROUVRAIS Simone à Mohammad OMARJEE
RIAZE Hanif à Bruno BEAUVAL

Suppléants :

Vanessa COURTOIS_Krishna DAMOUR- Véronique FONTAINE -Charles - David LEBON- Inelda LEVENEUR-BAUSSILLON - Elizabeth ROCHEFEUILLE - Bachyl VALY

Etaient absents : Sandrine AHO- NIENNE _Yolaine COSTES- Jean-Claude LACOUTURE- Ludovic MALET- Bernard PICARDO-Olivier RIVIERE- Elizabeth ROCHEFEUILLE_Serge SAUTRON- Claudie TECHER _André THIEN-AH-KOON

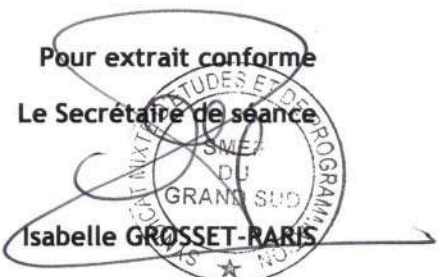
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme. Isabelle GROSSET-PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **33 titulaires**
(pour 53 membres)

Titulaires Présents : 20 Représentés : 03 Absents : 10
Suppléants Présents : 08 Invités : 00

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h30. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire de séance

Isabelle GROSSET-PARIS

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

DEBATS PORTES A L'ORDRE DU JOUR	DESIGNATION DES DEBATS
Affaire N° 20.12.14.01/CS :	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 novembre 2020
Affaire n° 20.12.14.02/CS :	Vote du budget primitif du SMEP 2021
Affaire n° 20.12.14.03/CS :	Commission d'urbanisme commercial du SCoT
Questions diverses	

COMITE SYNDICAL

Lundi, 14 décembre 2020

Affaire n° 20.12.14.01/CS

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 novembre 2020

Contexte

Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'une Secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Observations

Il est proposé ensuite à Mme Isabelle PARIS GROSSET de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Décision du Comité Syndical

Mme Isabelle PARIS GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas d'autres remarques, sur le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL

Lundi, 14 décembre 2020 -14h30

Affaire n° 20.12.14.02/CS

Vote du budget primitif 2021 du SMEP

Contexte

Par délibération en date du 16 novembre 2020 (délibération n° 20.11.16_03/CS) le Comité Syndical du SMEP Grand Sud a débattu sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

Le Budget Prévisionnel 2021 peut se résumer ainsi :

Section	Mouvement budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 000,00€	5 000,00€	5 000,00€	- €	- €	5 000,00€
Total investissement	5 000,00€	5 000,00€				
fonctionnement	590 000,00€	590 000,00€	585 000,00€	590 000,00	5 000,00€	- €
Total fonctionnement	590 000,00€	590 000,00€				
Total Budget	595 000,00€	595 000,00€	590 000,00€	590 000,00€	5 000,00€	5 000,00€

1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

		BP 2021	%	BP 2020	%
Dépenses réelles de fonctionnement		585 000,00€	100%	645 000,00€	100%
011	Fonctionnement des services	531 200,00€	90,80%	589 200,00€	91,35%
65	Charges de gestion courantes	52 000,00€	9,79%	54 000,00€	8,37%
66	Charges financières	1 800,00€	0,31%	1 800,00€	0,28%
67	Charges exceptionnelles	- €	0,00%	-€	0,00%

Les charges à caractère général pour 531.200,00 € sont réparties principalement de la manière suivante :

6064	Fournitures administratives	700,00€
611	Contrat de prestation de service (GAL)	440.000,00 €
6132	Location immobilière- Photocopieur	2.500,00€
6135	Locations mobilières	1.900,00€
6140	Frais de colloque et séminaires	2.000,00€
6156	Maintenance	2.000,00 €
617	Etudes et Recherches	60.000,00 €
62	Autres services extérieurs	22.100,00 €

On note une baisse des dépenses au chapitre 11, qui est dû à la demande en baisse pour le financement de l'association GAL GRAND SUD, sur le contrat de prestation. En effet, la demande de l'association GAL GRAND SUD, a été faite en fonction du reste à consommer sur la maquette financière LEADER, et ce jusqu'à la durée de la programmation, soit jusqu'en 2023.

Les charges de gestion courantes incluent une subvention de 50.000,00 € du SMEP au GAL.

Les charges financières sont afférentes aux intérêts à payer sur l'utilisation de la ligne de trésorerie de 200.000,00 €

2. Recettes de fonctionnement et équilibre du budget

L'équilibre du budget se fait au travers des recettes attendues par le SMEP, qui prévoit par retour les versements des financeurs du GAL (Europe, Conseil Départemental) ainsi que les participations des intercommunalités membres au prorata du poids de leurs populations.

Ainsi, le chapitre Dotations et Participations (74) prévoit :

- 150.000,00€ au titre des participations CIVIS et CASUD réparties comme suit :
 - o 84.000,00€ pour la CIVIS
 - o 66.000,00€ pour la CASUD
- 440.000,00 € au titre des fonds structurels dont devra pouvoir bénéficier le GAL pour son fonctionnement

3. Section d'investissement et équilibre de la section

La section d'investissement en 2021 est de 5.000,00

L'équilibre de la section d'investissement se fait par l'autofinancement à hauteur de 5.000,00€

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De valider la participation 2021 des intercommunalités membres à hauteur de 150.000,00€ au prorata du poids de population (soit 84.000,00€ pour la CIVIS et 66.000,00€ pour la CASUD)
- De voter le Budget Prévisionnel 2021, ce dernier s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 595.000.00 € soit :
 - o 590.000,00 € en section de fonctionnement
 - o 5.000,00€ en section d'investissement
- D'autoriser le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations

M.VALY informe les membres présents, que ce budget primitif ressemble à celui de l'an dernier, avec une baisse qui porte essentiellement sur le financement de l'association GAL GRAND SUD. Cette baisse est due au lissage des fonds européens sur le programme 2014-2020, soit 440 000€. Globalement sur le programme 2014-2020, on aura un budget quasiment constant, nonobstant les années de transition qui vont se superposer jusqu'en 2023. On note aussi, l'attribution d'une subvention de 50 000€ du SMEP au GAL. Les autres charges sont quasi identiques à ceux de l'an dernier, ainsi que les investissements.

Au niveau des recettes, on a un équilibre qui se fait au niveau de l'apport de la participation de la CIVIS et de la CASUD, qui sont réparties, comme les années précédentes, à 60% CIVIS et 40% CASUD, pour un montant de 150 000€ répartis comme suit :

- 84 000€ CIVIS
et 66 000€ CASUD et les 440 000€ pour les fonds structurels de l'association GAL GRAND SUD, qui est prestataire de services au SMEP.

Le montant des investissements s'élève lui à 5 000,00€

Au total, on a pour 2021, un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 595 000,00€.

Pour mémoire, en rappel pour les nouveaux élus, le SMEP aujourd'hui fonctionne sur 2 piliers. le premier pilier concerne la mise en œuvre du SCoT approuvé cette année, et qui devra dès 2021, réaliser une première modification liée à la loi ELAN sur les communes du littoral, qui concerne 7 communes sur 10 des communes du Grand Sud. Afin d'effectuer au mieux ce travail, le SMEP va mandater un cabinet d'études et a budgété un poste en appui au SMEP pour accompagner le Directeur dans sa mission.

Le deuxième pilier, est la mise en œuvre du programme Leader, à travers le GAL GRAND SUD.

Après ces explications, le Président propose de mettre aux voix, le vote du budget primitif 2021.

Décision du Comité Syndical

- Les membres du Comité Syndical valident la participation 2021 des intercommunalités membres à hauteur de 150.000,00€ au prorata du poids de population (soit 84.000,00€ pour la CIVIS et 66.000,00€ pour la CASUD)
- Valident et votent le Budget Prévisionnel 2021, ce dernier s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 595.000.00 € soit :
 - o 590.000,00 € en section de fonctionnement
 - o 5.000,00€ en section d'investissement
- Autorisent le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

COMITE SYNDICAL

Lundi, 14 décembre 2020-14h30

Affaire n° 20.12.14.03/cs

Commission d'urbanisme commercial du SCoT

Contexte

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est le document d'urbanisme de référence en matière de planification et d'aménagement. En matière de développement commercial, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été annexé aux documents du SCoT Grand Sud, approuvé le 18 février 2020.

A l'échelle du territoire du SCoT Grand Sud, **une commission permanente et thématique sur le thème du développement et de l'aménagement commercial durable devra être constituée.** Elle assurera une observation régulière de l'offre et de la demande commerciale ainsi que du respect des diverses recommandations et prescriptions du DAAC et du SCoT (et notamment en ce qui concerne leur transposition au sein des PLU ou des PLUI).

Cette commission permanente sera consultée **au moins une fois chaque année** et pourra être mobilisée pour l'analyse de tout projet commercial d'ampleur soumis à autorisation préalable de la CDAC ou de la CNAC.

La compatibilité avec le SCoT des projets commerciaux présentés sera appréciée par cette commission permanente du SCoT au profit des membres des CDAC et en fonction et au regard de l'armature commerciale, de la vocation commerciale de chaque pôle ou encore des conditions d'implantations abordées précédemment.

Cette commission émettra des avis réguliers à l'intention de l'Etat et de la Région, des EPCI, des collectivités locales concernées. Elle aura ainsi pour rôle d'amender ou de réviser le contenu du DAAC ou du SCoT sur les problématiques de gestion du développement de l'offre commerciale au sein du territoire du SCoT Grand Sud de La Réunion.

La création et l'animation de cette commission permanente seront de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du présent SCoT.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- De mettre en place la commission permanente et thématique sur le thème du développement et de l'aménagement commercial durable
- De désigner 10 membres au sein des élus du Comité Syndical du SMEP représentant les 10 communes du Sud pour la constitution de la commission permanente
- Le président animera les débats et disposera d'une voix prépondérante en cas d'égalité, lors d'un vote,
- d'autoriser le Président, ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire.

Observations

Le Président propose donc de passer à la désignation des candidatures des membres élus par commune.

A l'appel des communes concernées, les membres suivants sont désignés :

Commune de :	Nom de l' élu désigné
SAINT-PIERRE	Mohammad OMARJEE
SAINT-LOUIS	Hanif RIAZE
LE TAMPON	André THIEN AH KOON
SAINT-JOSEPH	Patrick LEBRETON
ENTRE-DEUX	Isabelle GROSSET-PARIS
CILAOS	Jacques TECHER
LES AVIRONS	Eric FERRERE
SAINT-PHILIPPE	Olivier RIVIERE
PETITE ILE	Serge HOAREAU
ETANG SALE	

On constate à l'appel, qu'il n'y pas de membres présents ou représentés pour la commune de l'Etang Salé,

Le Président, propose donc, de les recontacter afin de proposer la candidature du Maire pour la commune de l'Etang Salé, et prend acte des candidatures désignées.

Il met ensuite aux voix, les candidatures proposées.

Il rappelle que la proposition de mise en place de cette commission est basée sur le thème du développement et de l'aménagement commercial durable, et que lors des débats, en cas d'égalité lors d'un vote, la voix du Président sera prépondérante.

Décision du Comité Syndical

- Il n'y a pas de remarques observées lors de la mise aux voix, les candidatures des représentants des communes suivantes sont donc validées, dans l'attente de la candidature du Maire de la commune de l'Etang-Salé.

Commune de :	Nom de l' élu désigné
SAINT-PIERRE	Mohammad OMARJEE
SAINT-LOUIS	Hanif RIAZE
LE TAMPON	André THIEN AH KOON
SAINT-JOSEPH	Patrick LEBRETON
ENTRE-DEUX	Isabelle GROSSET-PARIS
CILAOS	Jacques TECHER
LES AVIRONS	Eric FERRERE
SAINT-PHILIPPE	Olivier RIVIERE
PETITE ILE	Serge HOAREAU
ETANG SALE	(A désigner)

- Les membres présents valident également la mise en place de cette commission, sur le thème du développement et de l'aménagement commercial durable, et que la voix du Président sera prépondérante, en cas d'égalité des voix lors d'un vote.
- Ils autorisent le Président ou toute personne désignée par lui à signer tout document relatif à cette affaire

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 15h20.

Pour extrait conforme
La Secrétaire de séance



Isabelle PARIS-GROSSET

REÇU LE
12 JAN. 2021
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

(Signatures au-dessus du nom)

Madame Sandrine AHO-NIENNE

Monsieur Bruno BEAUVAL

Madame Yolaine COSTES

Monsieur Stéphano DIJOUX

Madame Christelle ETHEVE-VADIER

Monsieur Eric FERRERE

Madame Isabelle GROSSET-PARIS

Monsieur Jacquet HOARAU

Monsieur Serge HOAREAU

Monsieur Mathieu HUET

Madame Blanche-Reine JAVELLE

Madame Emeline K/BIDI

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE

Monsieur Louis Jeannot LEBON

Monsieur Patrick LEBRETON

Monsieur David LORION

Monsieur Ludovic MALET

Monsieur Mariot MINATCHY

Madame Laurence MONDON

Monsieur Harry MUSSARD

Monsieur Olivier NARIA

Monsieur Mohammad OMARJEE

Monsieur Jean-François PAYET

Monsieur Bernard PICARDO

Monsieur Hanif RIAZE

Monsieur Olivier RIVIERE

Madame Augustine ROMANO

Madame Simone ROUVRAIS

Monsieur Serge SAUTRON

Madame Claudie TECHER

Monsieur Jacques TECHER

Monsieur André THIEN AH KOON

Monsieur Patrick VAYABOURY